

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

LCB DCM CPTÉ
N°88/146

Objet

*SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A LA VILLE DE NIMES*

DATE DE CONVOCATION
6 Décembre 1988

DATE D'AFFICHAGE
6 Décembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 30

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le DOUZE DECEMBRE

à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. TAP-BOUTET-MOST-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Mme:
LAFAYE-BUCHET Adjoint M. BARBAT-Mlle BARRAUD-DUCHERON-MM. BASSOU-
BIROLLEAU-CANDAU-Mme CENAC-M. COUNIL- Mme DE GAYE-MM. LACOTTE-LEGUEU
MARCONI-MONNARD-PAPEAU-POTENNEC-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LAPERCHÉ par Mme LAFAYE
M. REVOLAT par M. MARCONI
Mme FONTAN par M. MONNARD
Mme JEAN par M. ROUDOT

ABSENTS : Mme DEVIGNE Excusée
Mme CAUDIN //
M. GEOFFROY

Monsieur POTENNEC a été élu Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*: Pour venir en aide à la Ville de NIMES,
sinistrée le 03 Octobre 1988 par les inondations.*

DECIDE :

*: de verser une Première aide à la Ville de NIMES par une
subvention exceptionnelle de 10.000 F.*

*: d'imputer la dépense correspondante au chapitre 951
Article 691 du Budget de l'exercice 1988 (étant précisé que
cette somme est prélevée sur les crédits réservés prévus au
chapitre 970 Article 669 du même Budget de l'exercice 1988)*

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. Les Membres Présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



REQU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
19 DEC. 1988
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

